

Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for scanning. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of scanning are checked below.

L'Institut a numérisé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de numérisation sont indiqués ci-dessous.

- Coloured covers /
Couverture de couleur
- Covers damaged /
Couverture endommagée
- Covers restored and/or laminated /
Couverture restaurée et/ou pelliculée
- Cover title missing /
Le titre de couverture manque
- Coloured maps /
Cartes géographiques en couleur
- Coloured ink (i.e. other than blue or black) /
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- Coloured plates and/or illustrations /
Planches et/ou illustrations en couleur
- Bound with other material /
Relié avec d'autres documents
- Only edition available /
Seule édition disponible
- Tight binding may cause shadows or distortion
along interior margin / La reliure serrée peut
causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la
marge intérieure.

- Additional comments /
Commentaires supplémentaires:

Pagination continue.

- Coloured pages / Pages de couleur
- Pages damaged / Pages endommagées
- Pages restored and/or laminated /
Pages restaurées et/ou pelliculées
- Pages discoloured, stained or foxed/
Pages décolorées, tachetées ou piquées
- Pages detached / Pages détachées
- Showthrough / Transparence
- Quality of print varies /
Qualité inégale de l'impression
- Includes supplementary materials /
Comprend du matériel supplémentaire

- Blank leaves added during restorations may
appear within the text. Whenever possible, these
have been omitted from scanning / Il se peut que
certaines pages blanches ajoutées lors d'une
restauration apparaissent dans le texte, mais,
lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas
été numérisées.

MONTREAL, MARDI, 3 OCTOBRE 1848.

51.

PROPAGATION DE LA FOI.

L'association pour la Propagation de la Foi vient de publier son compte-rendu de l'année 1842. Ce document est suivi de plusieurs lettres, extrêmement curieuses, des missionnaires, sur l'état actuel de la religion catholique en Chine et dans l'empire d'An-Nam; ces lettres donnent des détails, inconnus jusqu'à ce jour, sur diverses provinces du Céleste Empire et sur les mœurs de ses habitants. Dans l'impossibilité où nous nous trouvons de faire connaître à nos lecteurs tout ce que ce dernier numéro des *Annales* renferme d'intéressant, nous avons cru être agréable à ceux qui ne reçoivent pas ce recueil en reproduisant ici l'historique de la fondation et des progrès de l'association, qui précède l'état des sommes recueillies dans le cours de 1842. Nous souhitions vivement que cette lecture engage toutes les personnes pieuses à rentrer dans l'association.

« L'association de la Propagation de la Foi, longtemps restreinte dans un cercle étroit où ses souvenirs se conservaient sans peine, compte maintenant par toute la terre des milliers de frères venus plus tard, et qui ne savent pas assez à quelle humble tentative leurs efforts réunis ont prêté quelque grandeur. Nos traditions de famille leur appartiennent aussi: ils ont besoin de les connaître. Ils en prendront sujet de ranimer leur amour pour l'institution dont ils auront vu l'origine obscure et bénie. C'est pourquoi on a jugé opportun de raconter, dans un simple récit, la fondation de l'œuvre. Et comme rien de considérable ne s'opère ici-bas sans une préparation conduite de loin, il a paru nécessaire de rappeler d'abord brièvement ce qui s'était fait jusqu'à la pour l'assistance temporelle des Missions.

« Au moyen-âge, l'Europe armée se levait à la voix des souverains Pontifes, pour aller porter la croix sur des rivages infidèles. Plus tard, quand les découvertes ouvrirent la route des Deux-Indes, le Christianisme y passa sur les flottes de l'Espagne et du Portugal. Ces deux couronnes consacraient leurs conquêtes en s'obligeant par un traité solennel à étendre le règne de la Foi. Elles fondaient des évêchés qui devinrent des foyers de lumière. Quels qu'aient été les désordres des premiers aventuriers, la prédication évangélique fit son ouvrage; et des milliers d'indigènes dans l'Amérique méridionale, et les Philippines converties, policées, marquent encore, l'empreinte puissante du génie espagnol sur le monde. D'un autre côté, les belles colonies françaises du Canada et de la Louisiane avaient pour ainsi dire leur tête ces Missions qui s'enfoncèrent courageusement dans la vallée du Mississippi, dans les forêts vierges et le long des grands lacs, pour porter la parole du Grand-Esprit aux tribus sauvages, et souvent pour trouver le martyre sous la flèche ou sur les bâchers. Alors aussi la France envoyait des Missionnaires jusqu'aux extrémités de l'Asie, et fondait, à Constantinople, à Smyrne, dans les îles de l'Archipel, les hospices des RR. PP. Capucins, desservis aujourd'hui par des religieux italiens. Plusieurs princes soutenaient de leurs aumônes et enrichissaient de leurs présents les églises latines de la Terre-Sainte, et singulièrement le monastère du Saint-Sépulchre, dernière garde laissée sur le sol conquis des Croisades.

« Il était cependant désirable qu'un moment vint où le concours des simples fidèles s'exercerait non plus seulement par la faveur des puissans du monde, mais par la charité de tous. Ainsi, les plus petits et les plus pauvres participeraient à l'honneur d'évangéliser ces empires lointains dont ils ignorent même le nom. L'œuvre propagatrice, en poussant des racines plus profondes jusque dans les entrailles de la société chrétienne, devait y trouver une nouvelle sève; parce que plus elle serait marquée de ce caractère universel, qui est le caractère même de l'Eglise, plus elle en gagnerait aussi la force divine.

« Cette pensée est ancienne. Elle remonte, par une remarquable origine, à l'époque même où commença l'ère nouvelle des Missions. En 1504, douze ans après la découverte de l'Amérique, un jeune insulaire des terres australes était amené en France par le navigateur Gouveneur; il y recevait une éducation chrétienne et oubliait sa patrie. Un arrière-petit-fils de cet homme, l'abbé Paulmyer, chanoine de la cathédrale de Bayeux, touché d'un zèle ardent pour le salut de la race dont il était issu, adressa, en 1663, au pape Alexandre VII des *Mémoires touchant l'établissement d'une Mission dans le troisième monde, autrement appelé la Terre australe*. Il y considérait les difficultés et les moyens de l'entreprise, et tentait d'y pourvoir par une association dont il traçait le dessein. Il la formait sur le modèle des Compagnies des Indes, c'est-à-dire qu'il demandait le concours libre de tous, jusqu'aux moindres artisans et aux servantes, sous la direction d'un petit nombre de

gens expérimentés, pour contribuer de leurs biens à ce glorieux ouvrage. Il exprimait enfin l'espoir qu'il plairait à Dieu de permettre, sous la bénédiction du Saint-Siège apostolique et l'approbation des puissances supérieures, la naissance d'une Société pour la Propagation de la Foi, c'est-à-dire la plus excellente de toutes les œuvres.

« Cet homme de bien mourut, sans avoir vu s'accomplir son plus cher désir, et le remettant aux mains de Dieu, entre lesquelles rien ne se perd. Souvent, c'est après la mort des justes que leurs bonnes inspirations se répandent, comme une odeur suave autour de leur tombeau. On dirait qu'il y eut ici quelque chose de pareil. Un siècle après, une association de prières et de bonnes œuvres s'était établie pour le salut des infidèles. Il est permis de croire que la lecture des *Lettres édifiantes* contribuait à tourner la piété publique du côté des Missions dont elles popularisaient l'admirable histoire. Mais il fallait encore que les derniers orages du XVIIIe. eussent passé sur la France pour féconder ce germe, déposé dans les esprits. Il devait fleurer d'abord au sein d'une ville où la restauration religieuse fut plus décisive et plus éclatante. Le jour où le souverain Pontife Pie VII, du haut de la colline de Fourvière, bénit la cité de Lyon, il semble que de ses mains étendues descendit la grâce qui devait faire éclore l'œuvre de la Propagation de la Foi.

« Les commencemens de l'œuvre sont obscurs et faibles: telle est la destinée des institutions chrétiennes. Dieu souvent y prépare toutes choses de façon que nul n'en puisse être appelé l'auteur et qu'il ne s'y attache pas un nom humain. Il cache et divise leur source comme celle des grands fleuves, dont on ne peut pas dire à quel ruisseau ils ont commencé. Deux cris de détresse venus l'un de l'Orient, l'autre de l'Occident, entendus de deux femmes pieuses dans une ville de province, inspirèrent le dessein qui, heureusement réalisé, soutient déjà d'une assistance efficace les Missions des deux mondes.

« En l'année 1815, Mgr. Dubourg évêque de la Nouvelle-Orléans, revenant de Rome où il avait été sacré, s'arrêta quelque temps à Lyon. Préoccupé de la pénurie de son diocèse, dans lequel il fallait tout créer, il le recommanda chaleureusement à la charité des Lyonnais. Il entretint surtout de ses désirs une veuve chrétienne qu'il avait autrefois connue aux Etats-Unis, et lui communiqua la pensée de fonder pour les besoins spirituels de la Louisiane une société d'aumônes, proposant de fixer à un franc la rétribution annuelle. La bienfaisante veuve se prêtait aux vues de l'évêque, elle en fit part à quelques personnes. Mais on lui opposa des difficultés nombreuses. Il fallut qu'elle attendit l'heure marquée au ciel, et qu'elle se contentât de recueillir de modiques secours pour ces chrétiens d'Amérique adoptés par sa maternelle sollicitude.

« Vers le même temps, c'est-à-dire en 1816, MM. les directeurs du Séminaire des Missions étrangères, rétablis depuis un an dans leur maison de Paris, cherchèrent à renouveler l'union de prières fondée au siècle précédent pour le salut des infidèles. Ils obtinrent dans ce but des indulgences du Saint-Siège, et publièrent un exposé des besoins de leurs églises. Ces tentatives commencèrent à disposer les esprits. Trois ans plus tard, une personne de Lyon, dont la vie consumée en bonnes œuvres rappelle les vierges chrétiennes des premiers temps, reçut de son frère, étudiant au séminaire de St.-Sulpice, une lettre pleine de la plus douloureuse émotion. Il y faisait connaître le dénûment de la maison des Missions étrangères, et proposait de lui assurer des ressources régulières par l'établissement d'une compagnie de charité. La religieuse femme recueillit cette inspiration; et dans le courant de 1820, elle établit une association d'aumônes, à raison d'un sou par semaine, en faveur du séminaire des Missions. L'œuvre commença parmi ces pieuses ouvrières, qui honorent de leurs vertus cachées, comme elles soutiennent de leur travail, la riche et populaire industrie des Lyonnais. Pendant les six derniers mois de cette année, la fondatrice porta seule tout le poids de son laborieux dessein. Il n'y avait encore ni prière commune, ni fête, ni publication périodique. Bientôt le nombre des associés fut d'environ mille, résultat considérable, mais qui parut ne devoir point s'accroître, à cause du cercle étroit dans lequel s'exerçait l'influence des premiers propagateurs. Les offrandes réunies furent envoyées comme un pieux souvenir de l'Eglise de Lyon, à cette vieille Asie d'où lui vint la Foi. Il y avait deux mille francs. Nous aimons à compter les premières gouttes de cette rosée qui devait un jour se répandre plus abondante sur un champ sans limites.

« Cependant les correspondants de M. Dubourg, témoins de ces efforts, ne renonçaient pas à l'espérance de fonder, pour le diocèse de la Nouvelle-Orléans, quelque chose de pareil, quand ils furent visités au commencement de

1822 par un vicaire-général de cet évêché. Sa présence pressa le zèle déjà fervent des bienfaiteurs de la Louisiane ; mais une objection avait été souvent répétée ; c'est qu'une œuvre pour les Missions ne pourrait solidement s'établir qu'en se faisant catholique, c'est-à-dire en secourant l'apostolat partout l'univers. Cette idée prévalut enfin. Une assemblée est convoquée : douze invités s'y rendent ; elle commence par l'invocation du Saint-Esprit. Un prêtre le premier prend la parole, et, après un court récit des progrès et des souffrances de la Religion dans l'Amérique du Nord, il propose l'établissement d'une grande association en faveur des missionnaires catholiques des deux mondes. L'assemblée adopte à l'unanimité cet avis ; et sans désespérer on désigne un président et une Commission de trois membres chargés de préparer un projet d'organisation. Ce fut alors, par l'adoption du principe d'universalité qui distinguait l'entreprise nouvelle des tentatives antérieures, ce fut ce jour-là que l'œuvre de la Propagation de la Foi fut fondée.

Or, par un dessein de la providence, qui semble dès-lors prendre le gouvernement de l'œuvre pour la conduire sans les concours des hommes, il se trouva que cette première réunion s'était tenue, sans qu'on y eût songé, un vendredi 3 mai, fête de l'invention de la Sainte Croix. Seulement, un peu après lorsqu'on désigna le jour de la fondation pour l'une des solennités annuelles de la société, on reconut que ce jour de nos anniversaires futurs était consacré au culte de la Croix rédemptrice, dont nos humbles tributs prétendaient étendre les conquêtes. On avait sollicité l'approbation de l'autorité ecclésiastique, sans laquelle aucune nouveauté, même bienfaisante, ne doit s'introduire dans le peuple chrétien. Elle ne se fit pas attendre et vint consacrer les travaux des fondateurs. La recette du premier mois avait été de 520 fr. 10 c. pour le diocèse, celle de la première année s'éleva à 15,272 fr. 15 c.

La pensée de l'Association ne pouvait pas se contenir dans les bornes d'une province. Peu de jours après la première assemblée, un des membres du conseil centrale de Lyon allait provoquer la charité toujours ardente des villes du Midi. Des comités diocésains se formaient à Avignon, Aix, Marseille, Nîmes, Montpellier, Grenoble. Les membres les plus éminents du clergé s'y mêlaient avec les plus religieux laïques, et l'activité constante de tant de gens de bien semblait déjà faire espérer quelque chose de grand. Bientôt après, un des fondateurs se rendait à Paris ; par ses soins un autre conseil central y était fondé, et dès-lors l'œuvre comprenait tout le royaume.

L'année suivante, un délégué du conseil de Lyon, prosterné aux pieds du Souverain Pontife Pie VII, d'heureuse mémoire, obtenait les indulgences qui enrichissent l'œuvre à perpétuité. Dès-lors, de toutes les chaires épiscopales de France, d'encourageantes paroles descendirent. A leur tour, les prélats des contrées voisines s'émuèrent. Bientôt la Belgique et la Suisse, les divers Etats d'Allemagne et d'Italie, la Grande-Bretagne, l'Espagne et le Portugal vinrent successivement s'engager dans la croisade de l'aumône. Près de trois cents évêques ont élevé la voix en sa faveur ; enfin Sa Sainteté le Pape Grégoire XVI, glorieusement régnant, par sa lettre encyclique de 1840, en daignant recommander à toutes les églises l'association de la Propagation de la Foi, l'a mise au rang des institutions communes de la chrétienté.

Ainsi, un petit nombre de séances sans difficultés et pour ainsi dire sans débats suffirent à poser les principes d'une œuvre dont les résultats devaient embrasser l'univers. Dans la facilité de cette organisation, qui n'a jamais manqué de pourvoir à ses développements, se découvre l'action de la sagesse éternelle, dont les moyens sont toujours simples au milieu de l'infinie variété de ses ouvrages. La même sagesse voulut se montrer d'une manière plus éclatante, en se prononçant par l'organe de l'Eglise. Une force mystérieuse nous a été donnée : les sources de la grâce se sont ouvertes et le sang du Sauveur est descendu sur nos indigentes offrandes, avec les bénédictions des Pontifes, avec les saints sacrifices offerts partout où s'élève un autel, avec les prières des martyrs qui ne meurent pas sans se souvenir de leurs bienfaiteurs. Voilà le caractère providentiel de l'œuvre, la part que Dieu a prise : voici celle qu'il nous a laissée. Ce ne furent d'abord que les pieux désirs de deux humbles chrétiennes ; mais ces deux servantes du Seigneur se rendaient les interprètes de deux parties du monde. Quoi de plus efficace que tant de foi et tant d'espérance ? Et cependant, c'eût été trop peu, sans la charité qui rapprocha ces deux désirs et les deux intérêts dont ils étaient l'expression, qui les fit s'abandonner de part et d'autre pour se confondre dans la sollicitude du bien général. Le contact de ces deux étincelles alluma le foyer. L'œuvre naquit de la sorte, elle ne grandit pas autrement : ce fut sa nouveauté et sa puissance, et la condition de ses progrès futurs. Elle ne subsiste que par l'oubli de préférences personnelles et des susceptibilités nationales, par l'unité et la catholicité dans la distribution des secours et l'origine des ressources."

HISTOIRE DE L'IMITATION DE JÉSUS-CHRIST, ET DE SON AUTEUR.

Depuis cinq-cents ans que l'inappréciable livre de l'Imitation de Jésus-Christ fait les délices des âmes pieuses, on était encore au XIXe siècle, à connaître d'une manière certaine l'auteur de cet admirable ouvrage. Mais enfin des découvertes nombreuses de manuscrits, démontrés authentiques, fixent irrévocablement cette question et lui donnent la certitude historique la plus complète. Il ne sera donc plus plausible aux Italiens, non plus qu'aux Français de soulever une discussion qui n'a pas toujours été exempte de

passion et d'amertume, et qui, en mettant de côté les prétentions des premiers pour le chanoine Thomas à Kempis, aussi bien que celles des seconds pour le chancelier Gerson, ne laisse pas moins à l'Italie la gloire d'avoir donné le jour à l'auteur véritable du plus beau livre qui existe après l'Evangile. Voici comment l'Ami de la Religion rend compte de cette polémique dans un de ses derniers cahiers.

"Un journal nous a devancé ; et dans un numéro de la *Revue Britannique*, M. Amédée Pichot, se déclarant l'adversaire des Kempistes et des Gersonistes, adopte les arguments de M. de Grégoire, qui attribue l'imitation de Jésus-Christ à Jean Gersen, abbé bénédictin de Verceil en Lombardie au XIIIe siècle. "Lisez l'ouvrage de M. le chevalier de Grégoire, dit M. Amédée Pichot en terminant son article ; nous l'avons lu et vraiment nous demeurons convaincu."

M. de Grégoire suit, dans cette Histoire, les règles de l'art de la critique qui ordonne, 1^o de peser les conjonctures qu'autorisent plus ou moins les temps, les lieux et les personnes, lorsqu'il s'agit de reconnaître l'auteur d'un livre anonyme ; 2^o de confronter les doctrines exposées dans le livre, avec la conduite religieuse, morale et politique de celui à qui on l'attribue ; 3^o d'examiner si les autres ouvrages ou les discours de l'auteur présumé ne sont pas en opposition avec les maximes développées dans l'écrit qui fait l'objet de la discussion.

La polémique engagée pendant plus de deux siècles sur cette question est exposée avec clarté par M. de Grégoire. Il trace aussi d'une manière impartiale, dans le chap. VI et VII, les biographies de Thomas à Kempis et de Gerson, et il conclut que les doctrines de ces deux auteurs prétendus de l'Imitation ne sont point en harmonie avec les maximes du livre qu'on leur a attribué.

Thomas à Kempis, exercé dès l'enfance à transcrire les manuscrits, n'a pas composé, il a simplement copié, à plusieurs reprises, les quatre livres de l'Imitation. Il dit, à la fin du célèbre manuscrit de 1441 : *Finitus et completus anno Domini MCCCCXLI per manus fratris Thomae Kempis in monte Sancti Agnetis propè Sivoll*. M. de Grégoire a obtenu de la Bibliothèque de Bruxelles la copie authentique de la souscription d'un autre manuscrit, qui est ainsi conçue : *Explicit libellus de Imitatione Nri scriptum per manus fratris Jacobi Bacusi, finitus anno 1451, die 6 aprilis*. Si les deux souscriptions que nous venons de reproduire n'étaient pas celles de deux copistes, il faudrait évidemment assigner à l'Imitation deux auteurs contemporains : ce qui est absurde.

Les circonstances de la vie de Thomas à Kempis, écrite par Buschius, repoussent la supposition qui lui attribue l'Imitation de Jésus-Christ. Par exemple, on parle de visions que le pieux chanoine aurait eues de la sainte Vierge. Or, au livre Ier, chapitre XX, et au livre 3, chapitre VII de l'Imitation, il est dit : "Il vaut mieux être caché et avoir soif de son ame, que se négliger et faire des miracles... Mon fils, il vous est plus utile et plus sûr de cacher la grâce de la dévotion, de ne pas vous élever, ensuite d'en parler peu et de ne pas y mettre trop d'importance." En admettant que Thomas soit l'auteur de ces maximes, comment a-t-il pu parler de visions et de conversations avec Dieu ? demande M. de Grégoire, dont cet argument, il faut l'avouer, ne nous semble pas aussi décisif que le premier. Nous ferons même observer à l'estimable écrivain, que, dans une cause excellente, il a quelquefois recouru à des raisonnements dont il n'avait pas besoin, et qui ne peuvent qu'entraver la marche de son argumentation.

Buschius ne mentionne pas l'Imitation de Jésus-Christ, en tant qu'œuvre de Thomas à Kempis, et il affirme que tous les ouvrages de ce dernier portent le nom de leur auteur.

M. de Grégoire expose ensuite les preuves qui militent contre l'attribution du livre faite à Jean Charlier, dit Gerson, chancelier de l'Eglise de Paris ; attribution qui est une conséquence de la similitude du nom de Gerson avec celui de Jean Gersen, abbé bénédictin de Verceil. Il n'est pas rare que des ressemblances de cette nature favorisent des équivoques.

Il était essentiel d'établir, par les vicissitudes de la vie publique de Gerson qui intervint dans les événements relatifs à Charles VI et à sa famille, dans le schisme dont l'Eglise fut long-temps agitée, dans les condamnations de Jean Hus et de Jérôme de Prague, qu'il n'a pu être l'homme pacifique qui pratiqua et qui dicta les maximes contenues dans le livre de l'Imitation de Jésus-Christ. M. de Grégoire s'acquiesce de cette tâche difficile, en mettant sous les yeux du lecteur la biographie du chancelier de l'Eglise de Paris. Nous nous bornerons à faire observer, avec lui, que le propre frère de Gerson, prieur des Célestins à Lyon, n'a point compris l'Imitation dans la liste des ouvrages du célèbre chancelier. Comment, d'ailleurs, Gerson, qui a mis son nom sur ses livres de théologie, sur des diatribes contre les Papes, sur ses livres ascétiques et pieux, aurait-il refusé ou négligé de l'écrire sur le meilleur de tous ?

Le but principal de M. de Grégoire, dans la première partie de son Histoire, est de prouver, contre les Gersonistes, que l'Imitation est l'œuvre d'un religieux Bénédictin. Il établit, dans la seconde partie, que ce Bénédictin n'est autre que Jean Gersen, abbé à Verceil en Lombardie.

Dans le manuscrit d'Aronc, découvert l'an 1604 et que dix-neuf savants, en 1687, jugèrent antérieur de trois siècles, on lit cinq fois le nom d'*Abbatis Joannis Gersen*, titre honorifique qui n'a jamais été employé par le chancelier Gerson. M. de Grégoire produit les *fac-simile* de cinq manus-

crits, qui prouvent que cet abbé Gersen a réellement existé ; il transcrit les titres de quinze manuscrits, qui portent son nom ; il trace ensuite la biographie de ce Jean Gersen, originaire de Cabanaco, village du Vercellais.

« Tout un chapitre, le IXe de cette Histoire, est consacré à résumer les contestations si vivement engagées aux XVIIe et XVIIIe siècles sur l'auteur de l'*Imitation de Jésus-Christ* ; contestations renouvelées au XIXe, notamment par le comte Napione qui écrivit pour l'abbé Gersen, et par Gence qui se déclara pour Gersen.

Il semble que la découverte faite, le 4 août 1830, par M. de Grégory, chez le libraire Techener, à Paris, d'un manuscrit de l'*Imitation*, dit *De Advocatis*, défenseurs de l'Eglise, aujourd'hui *Avogadro* ; il s'appuie sur les différentes signatures qu'on lit sur ce précieux manuscrit, il produit le témoignage d'un ancien *diarium*, journal de la famille de *Advocatis* de Valdengo et Cerione, d'où il résulte que le *Codex de Advocatis de Imil. Xpti* a été donné par Joseph de *Advocatis* à son frère Vincent le dimanche 15 février 1349. Ce document, dont M. de Grégory présente le *fac-simile*, est certifié par le président du tribunal et par l'évêque de Bielle. Ainsi tombent toutes les prétentions de Thomas à Kempis et de Gersen ; car ce dernier est né seulement en 1363, et le premier en 1380, long-temps après le don fait, en 1349 du manuscrit de l'*Imitation*, qu'il faut de toute nécessité restituer à un auteur antérieur.

« Le chapitre XI confirme la preuve précédente, au moyen de l'examen paléographique du *Codex de Advocatis*, dont trois *fac-simile*, ont été envoyés à plusieurs académies et à des paléographes, qui, au nombre de vingt-un ont répondu affirmativement à la question de savoir si ce manuscrit est antérieur à la naissance de Thomas à Kempis et de Gersen. M. de Grégory transcrit en outre, les avis de plusieurs savans favorables à Jean Gersen, abbé Bénédictin de Verceil, et ceux que différentes académies ont émis sur l'âge du manuscrit de *Advocatis*, et sur l'auteur de l'*Imitation*.

« Dans le chapitre XIIe et dernier, il présente des extraits de plusieurs journaux sur cette question, combat avec succès l'opinion de l'académicien Daunou, démontre enfin que le *Codex de Advocatis* est le manuscrit le plus ancien, le plus correct et le seul à suivre, comme l'a décidé la docte académie de Munich : d'où nous concluons naturellement que les deux traductions en français et en italien de l'*Imitation*, publiées sur le manuscrit de *Advocatis*, en 1835, par M. de Grégory, formant in-12, chez Didot, sont préférables, pour l'exactitude du texte, à toutes les autres.

« L'Appendice de ces volumes contient les pièces justificatives de cette Histoire, monument du zèle et du savoir de M. de Grégory.

« Nous le félicitons d'avoir par ses premiers ouvrages porté la lumière dans une controverse délicate, et avoir été ensuite assez heureux pour voir sa bonne volonté et sa persévérance couronnées par la découverte du *Codex de Advocatis* contre lequel viennent se briser les systèmes des Kempistes et des Gersonistes. »

CORRESPONDANCE.

M. L'EDITEUR,

Dans plusieurs paroisses on se plaint des auberges, surtout de celles dites de *Tempérance* : on y voit continuellement détailler des liqueurs enivrantes et principalement les dimanches. Les jeunes gens choisissent de préférence ces lieux où ils se laissent entraîner à la débauche. Ceux qui tiennent ces maisons, décorées du titre de *Tempérance*, sont pour l'ordinaire des gueux qui ne sont pas en moyen de se qualifier pour tenir une auberge avec licence, ou bien à qui on a refusé, pour de bonnes raisons, les certificats nécessaires. On ne peut donc rien attendre de bon de la part de ces gens qui emploient toutes sortes de moyens pour attirer chez eux les jeunes gens et les engager à boire. On pourrait sans doute les faire punir, nous avons des lois assez sévères pour réprimer ces désordres ; mais la question est de savoir à qui s'adresser pour cela. D'abord nous avons été longtems sans magistrats, après la destitution des magistrats stipendiaires ; maintenant quelques uns de ceux qui étaient sur la liste se sont fait assermenter et tiennent cour. Mais quelle cour ! mieux vaudrait qu'il n'y en eut point, surtout quand il s'agit d'empêcher les désordres causés par les auberges. MM. les magistrats sont presque tous des commerçans qui ont intérêt à propager les aubergistes. Qu'on porte plainte devant eux contre ceux qui vendent des boissons enivrantes sans licence, ou qui vendent les dimanches, ou même contre ceux qui s'enivrent en ces saints jours et causent du scandale, ce n'est rien, c'est bien fâcheux, nous disent-ils, d'en faire coûter à ces pauvres gens qui ont des familles à soutenir. Aussi ces bons magistrats, si sensibles, trouvent toujours moyen de renvoyer absous, avec un petit sermon pour la forme, tous les coupables de cette espèce, et à leur avis, l'honnête citoyen qui aime l'ordre, est l'injuste, l'intolérant au cœur de bronze. Et pourquoi ? On ne le sait que trop. Mais si un malheureux qui a faim, a été tenté de prendre quelque bagatelle ou de ne pas payer son petit compte au store, c'est un voleur, un scélérat, un pandard ; il a mérité la prison, la corde. On le punit sévèrement. Eh ! M. l'Editeur, n'est-ce pas juste, raisonnable ? Peut-on souffrir un tel forfait ? Que deviendrait la sûreté des propriétaires et des biens de nos commerçans sans cette rigidité ? Mais pour la religion, les mœurs, le bon ordre... Bagatelles. Aussi, beaucoup regrettent le règne des magistrats stipendiaires quoiqu'ils fussent coûteux à la province. On ne voyait pas alors tous ces désordres, cette licence qui reprend vigueur de jour en jour et qui a naguères attiré tant de maux sur nous. Tant que nous

aurons pour magistrats des commerçans, qui ne cherchent que leur intérêt et à augmenter leur fortune, adieu la justice, le bon ordre dans les paroisses. Il est donc à désirer que le gouvernement s'occupe sérieusement de ces deux points, les *auberges* et la *magistrature dans les compagnies*, pour le bonheur et la tranquillité du peuple.

UN AMI DE L'ORDRE.
St.

BULLETIN.

A nos abonnés.—Esprit de la harangue du trône.—Siège du gouvernement.—Mission des Townships de l'Est.—Progrès religieux en Haut-Canada.—Réclamation de l'Ami de la Jeunesse.—Magistrature canadienne.

En publiant, vendredi dernier, l'article éditorial qui terminait le 6e. volume des *Mélanges Religieux*, nous avions l'espérance de conclure immédiatement des arrangements qui nous paraissaient avantageux pour la continuation de notre journal ; mais nos espérances ayant été déçues, nous sommes forcés de suspendre notre publication jusqu'à des conclusions plus rassurantes. Il nous fait peine sans doute d'arrêter notre presse au moment où les intérêts religieux peuvent être si essentiellement servis, mais il nous est aussi bien pénible de voir l'hésitation, l'apathie (nous osons le dire), qui régnent encore dans une partie considérable de nos concitoyens pour la diffusion des connaissances utiles par le moyen de la presse. Car c'est à peine si le peu de journaux français qui se publient dans cette province y recueillent, pour fruit de leurs labeurs, la chétive rétribution qui alimente leurs frais et leurs déboursés ! Nous pouvons faire ce reproche avec d'autant plus de fondement, que la feuille que nous fournissions au public était, depuis quelque tems, plus complète et plus variée. Grâce à l'habile rédacteur que nous possédions, rien, ce nous semble, ne manquait à notre journal pour le rendre accessible et intéressant à toutes les classes de lecteurs ; et cependant, malgré cette attrayante perspective, nous n'avons réellement pas vu multiplier les abonnemens, ni par conséquent augmenter suffisamment notre recette ; tellement que nous sommes aujourd'hui obligé de faire un appel direct à une partie considérable de nos souscripteurs en retard, afin d'obtenir une entrée d'argent qui nous mette en état de remplir nos obligations.

Nos lecteurs verront sur une autre page le discours de Son Excellence à l'ouverture du Parlement. Ce document officiel nous paraît candide et bienveillant. Son Excellence y rappelle aux fidèles sujets de Sa Majesté en Canada, la douleur profonde qu'éprouva le pays à la mort de l'honnête Sir Charles Bagot, dont le cœur a été si dévoué au bien-être public ; puis les marques de respect et d'affection dont les autorités civiles et le peuple américain environnèrent sa dépouille mortelle, lors de son passage sur leur territoire. Ce nouvel hommage rendu à la mémoire de l'ami des Canadiens dût être amoureusement accueilli par les vrais représentans du peuple.

La harangue du trône fait ensuite allusion à l'acte impérial qui facilite l'introduction du blé de la colonie dans les ports de la Grande-Bretagne ; puis elle mentionne les grands travaux publics, les canaux, les chemins, les améliorations de tout genre dont Son Excellence a pu se convaincre par elle-même dans la visite dont elle conserve bon souvenir au Bas-Canada. Parmi les mesures que l'Exécutif se propose de soumettre aux Chambres, on remarque principalement celles qui ont rapport au système de judicature, aux institutions municipales, au bill d'éducation, à un asile pour les insensés, etc. En un mot, il règne dans tout ce discours un ton de justice et de conciliation qui doit de plus en plus disposer favorablement la Législature Provinciale à cimenter une paix et une harmonie durables entre toutes les branches du gouvernement, aussi bien qu'entre tous les sujets de Sa Majesté. Seulement, il est à regretter que l'état des finances ne permette pas d'espérer la réalisation immédiate des grands biens que promet la bonne volonté des gouvernans ; mais on croit que cette diminution dans le revenu n'est dû qu'à des causes temporaires et dont on attend la prompt disparition.

On croit plus que jamais à la fixation du siège du gouvernement dans le Bas-Canada ; et toutes les chances, sinon les mal-chances, se dessinent pour Montréal. L'abandon que M. Harrison vient de faire de son siège au Conseil Exécutif et de son mandat, comme représentant de Kingston, corrobore l'opinion publique à ce sujet.

Pendant que les affaires civiles entrent ainsi en bon chemin, nous voyons, avec plus de consolation encore, que les travaux de la religion sont de toutes parts couronnés du plus glorieux succès. Et pour ne faire ici mention

que de quelques faits plus récents, nous enrégistrons à l'instant le rapport qui nous est donné de la mission que MM. Charland, Barette et Morrison, accompagnés du R. P. Hanipaux, viennent de terminer dans les Townships de l'Est. Là, dans une visite apostolique de quinze à vingt jours, plus de 1550 fidèles ont mérité de participer à la table eucharistique, et 125 y participaient pour la première fois. Ces zélés missionnaires y ont baptisé au-dessus de 100 enfans, reçu la profession de foi de 11 adultes qui abjuraient l'erreur, et plus de 25 mariages contractés imprudemment devant des magistrats y ont été bénits. La joie de ces bons prêtres fut surtout portée à son comble, lorsqu'ils virent d'infortunés apostats reconnaître l'énormité de leur crime, en gémir et le réparer, en se soumettant aux lois de la seule Eglise véritable, et se déclarer ensuite les plus ardens défenseurs de la foi qu'ils avaient, pour un tems, eu le malheur de renier. L'empressement était si vif et si général, que ceux qui, par affaires ou autrement, n'avaient pu rencontrer les braves missionnaires, se hâtaient d'aller les joindre à quelques postes voisins, et de satisfaire à ces désirs de leurs cœurs, ainsi qu'au besoin de leurs consciences; à ce point qu'au moment du départ, de jeunes enfans couraient encore à la voiture des missionnaires pour demander le saint baptême. Oh! que les fatigues de la mission se trouvent abondamment dédommagées, lorsqu'on voit ainsi une foule avide et empressée recueillir les fruits de ses labeurs et jouir avec soi des bienfaits de la religion!

Le Haut-Canada est aussi évidemment entré dans des voies d'améliorations religieuses: et il est remarquable qu'à mesure que l'oligarchie politique perd de son influence dans cette partie de la province, en autant le catholicisme y gagne de crédit et de valeur. Indépendamment des constructions religieuses qui s'élèvent rapidement sur plusieurs points, on constate que le culte prend partout sur cette population mélangée un ascendant qu'il n'avait pas avant ce jour. Vit-on jamais le clergé catholique y déployer avec plus de confiance la majesté de son cérémonial, même au milieu des rues de cette métropole protestante, qu'au jour où on bénit si solennellement la première pierre de la grande cathédrale, commencée sous l'épiscopat de Mgr. Gaulin? Osa-t-on jamais conduire au lieu de leur repos, avec les chants d'église et sous les vêtemens sacrés, les dépouilles mortelles du chrétien, du prêtre catholique, ainsi qu'on le pratiqua naguère aux funérailles de feu M. Bennet, ci-devant missionnaire de Kingston? Puis, ne comptera-t-on pour rien la formation d'associations religieuses, l'érection de vastes bâtimens pour l'éducation de la jeunesse catholique, l'enseignement si recherché des pieuses Filles de la Congrégation de Notre-Dame? Ah! qu'on laisse seulement le cœur du croyant Irlandais se dilater à l'aise, et l'on verra bientôt d'autres progrès, d'autres résultats favoriser, amplifier la civilisation et les mœurs, et laisser bien loin derrière soi les résultats mesquins, les progrès si dispendieux de l'esprit protestant.

A propos de quelques avis que nous nous sommes permis d'adresser, il y a quelques semaines, à une *Correspondante* de l'*Ami de la Jeunesse*, (journal du Détroit,) voilà que M. l'Editeur de cette feuille nous informe, par une lettre particulière, qu'il était bien éloigné de vouloir donner la leçon à son évêque, et que rien n'est plus contraire au sentiment de son cœur, que la prétention de redresser les torts de ses supérieurs. Nous n'avons nulle peine à le croire; ce monsieur a l'âme trop bonne pour se permettre de semblables écarts. Aussi n'est-ce point à lui précisément que s'adressait notre critique, mais bien à la demoiselle qui s'aventurait dans cette galère, et que M. l'Editeur avait obligeamment laissé sombrer sur cet écueil. Il paraît, de plus, que nos lignes ont fait écho; car pas moins de trois missives décourageantes ont été dirigées vers le Détroit, suppliant les intéressés de jeter un peu d'huile sur les flots, d'après le nouveau procédé, pour calmer du moins les vagues de la mer irritée. Nous en sommes vraiment fâché, pour les coupables. Mais ce qui nous afflige encore plus dans cette affaire, c'est que le ci-devant rédacteur de l'*Ami* nous apprend qu'il est gisant sur un lit de douleur par suite d'une fracture à la jambe, et que son esprit ainsi que son corps souffrent des tourmens indicibles; au point qu'il se voit forcé de suspendre pour un tems la publication de son journal. Pour notre part, nous serions des plus peignés que nos remarques ajoutassent quelque surcroît de souffrances morales aux douleurs déjà si vives qui affecient son corps. C'est d'ailleurs un jeune compatriote dont les efforts méritaient un meilleur succès. Mais enfin, n'est pas

journaliste *qui veut*; souvent même n'est pas journaliste *qui peut*! Le principal, pour le moment, est que le malade guérisse.

La liste des Magistrats et Juges à paix pour les divers districts de la province vient d'être publiée officiellement et reproduite dans presque toutes les gazettes du pays. Cette fois, la nomenclature en est assez fournie de noms canadiens et respectables.

NOUVELLES RELIGIEUSES.

CANADA.

—Le jeudi 24 septembre dernier a eu lieu à Saint-Antoine de la Baie du Febyre, la bénédiction d'un monument, souvenir de la retraite du mois de février précédent. Ce monument placé devant l'église, consiste en une colonne d'ordre dorique surmontée d'une belle croix, œuvre d'un jeune artiste de cette paroisse. Cette bénédiction a eu toute la solennité possible, à la suite d'une grande messe, pendant laquelle un excellent chœur de dames et de messieurs de la paroisse ont exécuté avec goût plusieurs cantiques en parties. La musique instrumentale n'a pas fait défaut en cette circonstance. Le peuple assemblé en grand nombre en ce jour qui lui rappelait les bienfaits de la retraite, douze prêtres venus pour entendre les confessions et prendre part à cette solennité religieuse, tout convenait à rendre ce jour-là un jour d'allégresse. La bénédiction a été faite par le Révd. M. Dumoulin archiprêtre et curé de Sainte-Anne d'Yamachiche qui a été le prédicateur du jour, et qui au pied de la croix a rappelé au peuple fidèle de cette paroisse les vertueuses résolutions de la croix au pied de laquelle l'affligé vient verser des larmes d'amour comme d'attache à son Dieu et à sa religion.

Canadien.

Peinture.—Nous avons déjà rendu compte d'une première composition de M. Plamondon de sa "Sainte-Lucie" qui a si bien répondu à l'a-tente du public. Aujourd'hui nous venons consigner dans notre feuille un second succès du même artiste qui ne lui fait pas moins d'honneur que le premier; cette nouvelle composition est une "Sainte-Philomène." Mais avant de parler du mérite intrinsèque du tableau, il convient de faire connaître à ceux qui l'ignorent la source à laquelle a puisé l'artiste. Tout le monde sait que Sainte-Philomène, était d'une famille illustre touchant de près au x degré du trône impérial, et qu'elle refusa même la main de l'empereur Dioclétien, ne voulant point s'allier à un païen, quelque fut son rang, et désirant se vouer à une virginité perpétuelle. Ce refus obstiné fut la cause de sa mort. Cette jeune fille, d'une éminente vertu et d'une magnifique beauté, allait souvent prier en secret dans le jardin de son père, où un jour lui fut révélé par un ange son martyre prochain: C'est ce dernier épisode que le peintre a produit avec beaucoup de bonheur, comme nous allons le voir.

La sainte est à genoux sur un tertre, entourée de fleurs qui certainement le disputent en richesse à celle de la nature. Son regard est tourné vers l'ange qui lui montre les instruments de son supplice et le signe de sa gloire prochaine. Cette composition est bien simple, comme on le voit, puisqu'elle ne renferme, à vrai dire, qu'un seul personnage, l'ange n'étant que comme accessoire. M. Plamondon a donc dû chercher un autre mérite que celui de bien grouper, et tourner tous ses efforts vers l'expression, l'attitude, les formes de la richesse du coloris; eh! ce n'est pas non plus peu de chose que de donner à un unique personnage tout l'intérêt d'une grande composition. Nous nous permettons d'établir la comparaison entre les deux compositions du même artiste, afin de mieux faire ressortir le mérite distinctif de chacune d'elles. Dans la première, l'artiste avait à représenter une sainte qui prie avec ardeur pour la guérison de sa mère; sa mère est là souffrante et priante aussi, appuyée sur un tombeau. Ce religieux silence de la tombe, et l'expression de douce mélancolie qui se peignent sur les figures des personnages, se reflètent sur la nature qui les environne. Tout concourt donc au même but, expression, attitudes, dispositions, coloris, tout donc s'harmonise pour laisser dans l'esprit du spectateur une forte et unique expression du sujet.

Mais ici c'est une jeune personne qui prie dans le jardin de son père au milieu de toutes les magnificences d'une nature riante et glorieuse, sa figure est rayonnante et gracieuse comme les objets qui l'entourent, parce que son cœur est sans souffrances et qu'elle s'entretient avec son Dieu uniquement des biens éternels. Il y a dans cette figure un reflet de joie céleste, de bonheur angélique. Le naturel ne l'effraie pas, elle y sourit au contraire comme à une jouissance ineffable; c'est cette expression particulière avec le gracieux répandu sur toute la scène qui fait le caractère distinctif de cette composition.

M. Plamondon marche évidemment vers la perfection, car dans "Sainte-Philomène" il a révélé plus de hardiesse dans le dessin, plus de pureté et d'élégance dans les formes, plus de grandiose, plus de nature, plus de noblesse dans l'expression; il se montre ici plus créateur et moins servile que dans Sainte-Lucie, et on dirait que son talent se réchauffe au foyer de la composition.

ROME.

—S. S. paraît avoir agréé l'érection des nouveaux sièges proposée par le dernier concile provincial de Baltimore. Elle a même déjà pourvu à celui de Pittsburg; et Mgr. O'Connor, évêque élu, a dû être sacré le jour de l'Assomption à Rome où il se trouve en ce moment.

Sa Sainteté a daigné élever à la dignité d'archevêque, Mgr. Joseph Ca-

Journal de Québec.

rew, vicaire apostolique de Calcutta et du Bengale, et elle a conféré un titre épiscopal *in part. inf.* à M. Olif, vicaire général de ce prélat et maintenant nommé son coadjuteur. M. Olif, que les intérêts de la mission de Calcutta et du Bengale avaient conduit à Rome, a récemment traversé Paris en revenant d'Italie.

Enfin Sa Sainteté a daigné accorder des coadjuteurs à deux des vicaires apostoliques de l'Angleterre.

FRANCE.

— Samedi 19 août, une véritable fête de famille réunissait une foule nombreuse à Vaugirard. Quoique l'établissement de M. l'abbé Poiloup soit bien vaste, il est toujours trop petit lorsque ses amis s'y donnent rendez-vous. A l'heure indiquée, MM. les évêques de Nancy et de New-York ajoutaient, par leur présence, un nouvel éclat à cette réunion déjà si imposante.

La séance a été ouverte par la lecture de deux compositions ; l'une d'un élève de seconde. Elles ont été écoutées avec plaisir et attention. On remarquait dans la première la justesse des pensées, l'esprit religieux qui y dominait, la facilité du style ; dans la seconde, la pureté du goût, la délicatesse des sentimens. Le sujet d'ailleurs était intéressant : il s'agissait de décider quel est le plus heureux en pareil jour, de la mère ou de l'enfant.

Des vers pleins de ces sentimens, qui distinguent la maison d'une manière si consolante pour les parens et pour elle, et où se révélait le talent gracieux de M. de Vitry, avaient offert à M. Nicou-Choron un sujet digne de cet habile compositeur ; des larmes coulaient de tous les yeux, lorsqu'une voix vraiment angélique chanta les vers suivans :

Voyez ce jeune enfant qui tressaille en silence,
Son cœur appelle et craint le moment solennel,
Il regarde sa mère, et le cœur maternel
Palpite avec le sien de crainte et d'espérance !

Où, la crainte et l'espérance faisaient palpiter ces jeunes cœurs : mais la joie seule y régna, lorsque les couronnes furent décernées ; la jalousie et l'envie n'y trouvèrent pas de place.

Les vaincus se réjouissant du triomphe des vainqueurs, la modestie de ces derniers lorsqu'ils allaient chercher leurs couronnes, la reconnaissance avec laquelle ils se jetaient entre les bras de leurs professeurs, les joyeux applaudissemens et la bonne tenue de tous, faisaient le plus bel éloge de la maison.

Au nom de la société tout entière, honneur à ceux qui lui préparent des hommes dont un jour la patrie sera fière ! Ce serait les offenser, ces nobles instituteurs, que de leur prodiguer des louanges ; ils n'ont ni ambition ni vaine gloire ; ils ne cherchent pas leur récompense sur cette terre, et pour les imiter, nous ne parlerons pas d'eux.

Mgr. l'évêque de Nancy, dont la parole est si persuasive, termina la séance par une courte allocution ; puis parens et élèves se rendirent à la chapelle pour rendre à Dieu des actions de grâces.

— Certains journaux, grands partisans de la tolérance des cultes, annonçaient récemment avec aigreur qu'on avait, au château, le projet de rétablir la grande aumônerie de France ; on désignait même la future titulaire de cette haute charge. Maintenant, on ne parle plus que de réparations faites ou à faire à la chapelle des Tuileries, afin qu'elle puisse servir aux besoins religieux de la famille d'Orléans. Un journal du soir ajoute que défense aurait été faite d'employer au travail, le dimanche, aucun des hommes de service et de peine, et les ouvriers qui dépendent de la liste civile et du domaine privé.

“Le clergé, dit ce journal, doit être satisfait.” Nous ne savons si de pareils ordres ont été réellement donnés ; nous le souhaiterions sincèrement mais si ce sont de semblables mesures qui font crier contre les exigences du clergé, nous demanderons à ces partisans de la tolérance si la famille qu'ils ont placée sur le premier trône chrétien de l'Europe, n'a plus de droit d'être religieuse, à moins de se faire entièrement protestante. Nous pouvons dire que, pour tout ce qui touche à la moralisation du peuple, le clergé ne saurait jamais être trop exigeant dans ses prières et dans ses demandes.

— La procession du vœu de Louis XIII a eu lieu à Poitiers ; c'était la première fois depuis 1830. L'affluence des fidèles était considérable, non seulement à la suite de la procession, qui s'est faite avec autant d'ordre que de pompe, mais encore dans les rues et les places traversées par le pieux cortège, qui était accueilli avec des démonstrations du plus grand respect et de la plus vive piété.

A Douai, la même procession s'est faite aussi avec un grand éclat, non seulement dans les paroisses de la ville, mais dans les communes rurales. On cite, entre autres, le village de Gœulzin. La musique des Frères, qui accompagnait l'après-midi la procession de Saint-Jacques, s'était rendue le matin à Gœulzin et avait exécuté plusieurs morceaux d'harmonie.

ALGERIE.

— On écrit à l'*Univers* :

Tunis, 29 juillet 1843.

Monsieur le Rédacteur,

Une intéressante cérémonie, la première de ce genre sur la terre de saint Cyprien, de saint Eugène, de sainte Perpétue, de sainte Félicité, a eu lieu le 28 juillet, dans l'église *Sainte-Croix*, à Tunis.

C'est la profession religieuse de sept sœurs de la charité de l'ordre de Saint-Joseph, dites de *l'Apparition*.

Les vœux ont reçus par le très révérend père Fidèle, de Ferrare, capucin, vicaire apostolique de la mission.

Ce digne représentant de l'Eglise, juste appréciateur du mérite, dans un discours remarquable prononcé à cette occasion, n'a pas manqué de rendre un éclatant témoignage au zèle et œuvres si connues des sœurs de Saint-Joseph de *l'Apparition*. Je cite ces dernières paroles :

“Héroïnes chrétiennes, daigne le ciel répandre ses bénédictions sur “vous et sur vos compagnes, dans quelque point de la terre qu'elles se “trouvent ! Bénisse le ciel cette digne imitatrice de Sainte Thérèse, des “sainte Claire d'Assise, des sainte Catherine Vigri, des sainte Angèle Merici, qui a su doter le dix-neuvième siècle, déjà si glorieux et si puissant “par des bonnes œuvres, d'un institut, objet de la sympathie des populations, “approuvé de plusieurs évêques, protégé des souverains, et récemment “encouragé par un bref de Sa Sainteté Grégoire XVI, glorieusement ré- “gnant.”

Cette cérémonie avait attiré un nombreux concours de fidèles. On remarquait en tête M. de Lagau, consul-général et chargé d'affaires de S. M. le roi des Français près le bey de Tunis.

Agrez, etc., etc.,

PRUSSE.

— Dans la dernière séance du comité pour l'achèvement de la cathédrale de Cologne, Mgr. de Geissel a communiqué à l'assemblée la lettre suivante, qui lui a été adressée le 24 juin par S. M. le roi de Bavière :

“Mon envoyé à Francfort a reçu l'ordre de proposer à ses collègues l'établissement d'une association des membres de la confédération germanique pour l'achèvement du dôme, envers laquelle je m'engage, si elle se forme, à donner, tant qu'elle subsistera en ma vie durant, dix mille florins sur la liste civile. Il va sans dire que les quatre verreries que je me propose de donner à la cathédrale ne sont pas comprises dans cette somme.”

— Deux nouvelles paroisses catholiques doivent être érigées dans le cercle de Sarrebrück, l'une dans cette ville même, et l'autre dans les environs, à Sultzbach, à ce que l'on croit. Le gouvernement prussien est tout disposé à fournir les fonds nécessaires à ces deux établissemens.

— Le système d'équité adopté par le roi Frédéric-Guillaume à l'égard des catholiques de la Prusse, ne se dément point.

Le gouvernement prussien a décidé qu'il ne recevrait plus aucune pétition concernant l'émancipation des israélites.

Munster. — Depuis longtemps l'opinion publique avait exprimé le vœu de voir un aumônier catholique chargé du service religieux pour les soldats catholiques en garnison dans la ville de Munster ; ce vœu a été depuis satisfait. Mais il reste encore un autre point, dont l'importance n'est pas moindre. Jusqu'ici les collèges catholiques se trouvent placés sous la surveillance et sous la direction d'un comité protestant, au sein duquel il n'y avait qu'un seul membre catholique, chargé des matières concernant l'instruction religieuse. Lors de la dernière diète provinciale, il a été présenté une pétition demandant à ce qu'il soit nommé un fonctionnaire spécial pour les collèges catholiques. La diète a accueilli cette pétition, et il y a peu de jours que le ministère de Berlin a répondu qu'il serait fait droit à la réclamation et que, sans retard, il y aurait un employé chargé de représenter la population catholique dans l'administration des écoles supérieures.

SUISSE.

— Le 16 août, ont commencé, à la diète suisse, les débats sur la question des couvens d'Argovie. Le député de ce canton a insisté sur la nécessité, dans l'intérêt de la tranquillité du pays, de sortir cette question du secret, en acceptant l'offre que son canton a faite de rétablir trois couvens sur huit.

Cette manière de vider la question a été accueillie par les députés de Thurgovie, de Vaud, du Tessin et de Genève, qui ont engagé Argovie à ajouter encore un couvent, s'il le fallait.

Mais les députés du Valais, de Neuchâtel et de Lucerne ont déclaré que la suppression des couvens était une infraction patente à l'article 12 du pacte fédéral, et qu'Argovie ne pouvait maintenir la suppression des couvens sans s'exposer à entraîner la confédération dans les conséquences les plus graves.

Le député du canton directeur (Lucerne), après avoir incriminé véhémentement les intentions d'Argovie, a déclaré que, si l'on ne faisait pas droit aux demandes des catholiques, ces derniers consommèrent la séparation dont on parle depuis quelques tems, au moyen d'un concordat particulier.

On s'attendait pour le lendemain, à des débats très-vifs.

— Les communistes infectent la Suisse : “ Il était naturel, dit l'*Union*, de s'attendre à ce que ces misérables cherchassent à établir un de leurs avant-postes à Genève. On en a expulsé un grand nombre ; on croit du moins s'être assuré que cette secte n'a pas fait ici de progrès remarquables depuis l'hiver dernier. Par jalousie de métier, ou par toute autre raison, nos radicaux indigènes ont rompu avec eux.”

— Une secte religieuse, connue sous le nom de Séparatistes, avait colonisé plusieurs petits cantons, jusque là déserts, du grand-duché de Hesse. Les séparatistes avaient bâti des maisons, organisé et combiné des travaux agricoles et industriels. Ces sectaires, au nombre de mille, viennent d'être pros crits par le gouvernement de Hesse et forcés d'émigrer.

GIBRALTAR.

— Le *Tablet*, journal de Londres, dit que la junte de Gibraltar, bien qu'encore portée au mal, devient chaque jour plus impuissante, n'étant plus soutenue par le gouvernement. Mgr. Hughes aura la consolation de laisser à son successeur une mission délivrée de grandes difficultés. Le schisme a été complètement abattu à Gibraltar. Le principal agitateur dans cette scandaleuse affaire s'est retiré, en désespoir de cause, à Alger, laissant

le petit nombre de ceux qu'il avait éduits plus que jamais attachés à leurs devoirs envers le prélat. La junte en est à son dernier soupir, incapable de porter un nouveau coup, le gouvernement étant tout-à-fait dégoûté de ses folles importunités, et refusant de lui prêter l'oreille.

PAYS-BAS.

—Il vient de se passer dans les Pays-Bas un fait qui prouve que le souverain de ce royaume ne sait résister ni aux susceptibilités, ni aux exigences des protestans.

Récemment nommé, par le Saint-Père, évêque *in partibus*, le vicaire-général de l'île de Curaçao (possession hollandaise dans les Indes-Occidentales) était venu dans les Pays-Bas, pour y être sacré avec toute la pompe du culte catholique. Déjà on avait orné à cet effet, avec élégance, la nouvelle église dite de Moïse et Aaron, à Amsterdam ; c'était une véritable fête à laquelle s'attendaient les fidèles.

Trois ou quatre jours avant celui qui était désigné pour la cérémonie, une dépêche du roi est arrivée, invitant le nouvel évêque à ne pas se faire sacrer à Amsterdam. La solennité s'est accomplie à Warmoud, petit village à deux ou trois lieues de La Haye, et où se trouve un séminaire catholique.

Quelques ministres protestans avaient exposé au roi combien la population protestante d'Amsterdam voyait avec peine ces démonstrations de l'Eglise catholique, et que les permettre ce serait s'aliéner les protestans.

Tel est le motif pour lequel le roi a cédé à ces derniers ; sa faiblesse, assez impolitique, a produit, parmi les catholiques, une sensation très pénible.

NOUVELLES POLITIQUES.

ANGLETERRE.

—Le *Times* donne longuement les détails du voyage de la reine d'Angleterre et de son entrevue avec le roi des Français. Il félicite vivement la reine de cette détermination, et paraît en attendre les plus heureux résultats.

On avait dit que la reine viendrait seulement en vue du Tréport, et que le roi lui ferait une visite sur un yacht. Le *Times*, et avec lui le *Morning-Post* et le *Sun*, annoncent maintenant que la reine débarquera au Tréport et se rendra à Eu.

Parmi ces journaux, le *Times* dit que l'acceptation par la reine de l'invitation qui lui était faite au nom du roi des Français, explique suffisamment le départ de M. le prince de Joinville et de M. le duc d'Aumale, puisque leur voyage n'avait pas d'autre objet. Le *Sun*, au contraire, continue à attribuer le brusque départ des princes à l'arrivée d'Espartero et à l'accueil qui lui a été fait en Angleterre. Il blâme très aigrement leur susceptibilité, tout en justifiant par des pompeux éloges la déférence de l'Angleterre pour le régent d'Espagne.

« Sir Robert Peel, dit-il, avec l'agrément de la nation entière, lui fait une aimable réception ; alors le principe de Joinville et le duc d'Aumale (ce dernier étant le candidat à la main de la reine) partent brusquement, comme s'il leur avait été fait un affront mortel. Jamais on ne fit rien d'aussi peu judicieux. La France et l'Espagne étaient ostensiblement dans de bons termes ; Espartero s'était toujours conduit officiellement, vis à vis de la France, avec convenance et modération ; il n'y avait aucune cause flagrante d'hostilité entre Louis-Philippe et Espartero, jusqu'au moment où ces jeunes princes, mal inspirés, ont proclamé au monde et prouvé par leur conduite qu'eux et Espartero, qui ne leur avait donné aucun juste motif d'offense, ne pouvaient pas demeurer ensemble sur ce sol hospitalier. »

IRLANDE.

Agitation Irlandaise.—Dans une récente séance de l'association du rappel, M. O'Connell a de nouveau déclaré qu'il ne voulait entretenir de correspondance secrète avec personne, et il a ajouté qu'un certain Millet, qui se donnait à Paris pour un agent de l'association, était un imposteur.

Au meeting de Maryborough, il a raconté avec sa verve ordinaire un tour singulier que lui ont joué les orangistes de Mountmillick. Il a dit que, n'osant pas l'affronter personnellement, ils avaient payé sept femmes d'une laideur remarquable, et les avaient placées à un balcon devant lequel il devait passer.

« Ces femmes, a-t-il ajouté, se sont mises à hurler et à faire un tapage étourdissant, comme de vieilles oies effarouchées, et elles m'ont fait des grimaces, tâchant de se rendre plus laides, s'il était possible. Elles ont sifflé sur mon passage et elles m'ont tiré leur langue, et il n'y a pas de langue de veau couverte de lait de beurre qui soit plus laide ou plus sale ! Heureusement, à ces mégères, je puis opposer des milliers de frais et gracieux visages qui nous ont agréablement souri, et je me suis trouvé amplement dédommagé du spectacle hideux de ces quatre ivrognes orangistes et de leurs sept laideurs. »

Au banquet du soir, M. O'Connell a déclaré que l'Irlande n'avait pas besoin des capitaux de l'Angleterre pour prospérer, et M. O'Reilly a fait adopter la proposition de charger le sculpteur irlandais Hogan d'exécuter la statue du Libérateur. « J'espère, a-t-il dit, qu'il vivra assez pour la voir placée dans la salle des communes d'Irlande. »

—Le 15 août, un immense meeting a eu lieu sur la colline de Tara, dans le comté de Meath ; colline fameuse dans l'histoire de l'Irlande. C'est là que, dans les anciens temps, s'est tenue l'assemblée du peuple irlandais ; c'est là que fut livré le premier combat que l'insurrection des *Irlandais-Unis* soutint, en 1798, contre les troupes royales.

Tel avait été l'empressement du public à louer d'avance toutes les voitures

pour se rendre à Tara-Hill, que les entrepreneurs avaient converti les corbillards en omnibus ; ils avaient enlevé le haut de ces voitures funèbres. En voyant Tara-Hill couvert de tentes, avec des bannières et des drapeaux portant des devises, on eût dit un camp immense.

On évalue à près de 500,000 le nombre des personnes présentes.

M. O'Connell, dans un discours très-remarquable, a fait l'histoire de l'union législative de l'Angleterre et de l'Irlande, contre laquelle cette dernière proteste aujourd'hui, et il a retracé le lugubre tableau des maux que l'Angleterre fait peser sur l'Irlande.

FRANCE.

Rapprochemens.—La Providence se charge quelquefois de punir dès ici-bas les forfaits qui se commettent. Danton, ambitionnant les faveurs populaires, est un exemple terrible de cette loi du talion, si souvent appliquée dans un pays en révolution.

C'est Danton qui, le 5 avril 1793, fit instituer le tribunal révolutionnaire, et, le 5 avril 1794, il fut condamné à mort par ce même tribunal qui avait envoyé tant d'illustres Français à la gloire éternelle.

C'est Danton qui fit adopter l'unique mesure par laquelle le tribunal pouvait imposer silence aux accusés, quand ce silence était jugé convenable aux juges ; et lorsque l'accusé Danton essaya de se défendre, le tribunal révolutionnaire lui interdit la parole en exécution de la loi que lui, Danton, avait faite.

C'est Danton encore qui répondit à Prud'homme, qui lui disait que la convention n'avait pas le droit de juger Louis XVI : « Nous ne le jugerons pas, nous le tuons. » Danton non plus ne fut pas jugé, il fut tué. Aussi le jour de son exécution répétait-il sans cesse avec un accent de profonde contrition :

« Je demande pardon à Dieu et aux hommes d'avoir contribué à l'institution du tribunal révolutionnaire ? Je ne croyais pas qu'il deviendrait le fléau de l'humanité ! »

Danton disait enfin, comme pour faire à la fois la critique du présent et de l'avenir : « Dans les révolutions, le pouvoir reste toujours aux plus scélérats. »

ESPAGNE.

—Le chef politique de la province, Jonchim Maximiliano Gibert, a publié deux proclamations adressées, l'une aux habitans, l'autre à la garde nationale pour les engager à une cordiale union. Les alcaldes constitutionnels de Barcelone ont également adressé un appel conciliant à la population.

RUSSIE.

—On assure que le nombre de transfuges qui viennent de la Pologne en Silésie augmente toujours. Ce sont non-seulement des Polonais, mais encore des soldats russes qui passent la frontière. Le nombre des transfuges dans le cercle de la ville frontière de Benthén s'élève, dit-on, à 6,000.

—Des troubles plus graves que les précédens ont éclaté à Lubeck le 8 au soir. La maison du sénateur Behrens et celle du lieutenant Nachtigal ont été presque entièrement ravagées.

La garde bourgeoise et les troupes régulières ont fraternisé avec le peuple. On a demandé, dans un endroit voisin, des troupes de Holstein, qui ont déclaré qu'elles étaient disposées à prêter tout le secours possible par les voies de la douceur, mais qu'elles n'emploieraient pas les voies de la rigueur ; 60 dragons doivent avoir été appelés de Hambourg.

La nouvelle de ces désordres a failli en occasionner de semblables à Hambourg où l'éroulement d'une maison en construction, ayant enseveli sous ses ruines une dizaine d'ouvriers, a exaspéré le peuple contre les propriétaires, les architectes et les autorités si insoucieuses de la vie des ouvriers, qu'ils compromettent, les uns par cupidité et les autres par une coupable négligence. La garde bourgeoise a eu de la peine à empêcher les désordres et à faire évacuer les rues.

TURQUIE.

—Rizza-Pacha paraît perdre son influence auprès du Sultan. Ses intrigues pour rétablir la puissance turque en la délivrant du patronage de l'étranger ont déplu, assure-t-on, au divan.

« Il est facile de voir, écrit-on de Constantinople à la *Gazette d'Augsbourg* que les manœuvres qui ont eu lieu dans les principautés, loin de consolider notre puissance sur le Danube, l'ont beaucoup affaiblie. »

« Le prince Georges de Servie a peine à conserver toute son indépendance. Privé de ses deux conseillers, il suivra l'impulsion élargère. »

« Le gouvernement est non seulement inquiet sur l'état de la Servie, mais encore sur celui de la Bosnie. Le départ précipité d'Izzet-Pacha pour Banjaluka, et les ordres donnés à quelques compagnies de troupes chiites de se mettre en marche pour Belgrade en emmenant quelques batteries, entretiennent et fortifient de fâcheuses appréhensions. »

« Dans la perspective de la chute probable de Rizza-Pacha, nos cercles politiques s'occupent déjà de combinaisons ministérielles qui toutes présentent Reschid-Pacha comme devant être à la tête du cabinet nouveau. »

Néanmoins, cette opinion n'est pas partagée par des personnes bien informées.

GRÈCE.

—Un journal d'Athènes, le *Télégraphe*, contient ce qui suit :

« Jamais le peuple grec n'a été réduit à une telle misère ! Même du temps de la sainte lutte, lorsque les Hellènes devaient courir de montagne en montagne, de rocher en rocher, leur situation n'était pas si déplorable : jamais ils n'ont été privés de pain ! Aujourd'hui, il y en a beaucoup qui ne se nourrissent le plus souvent que d'herbes sauvages. »

PALESTINE.

—On lit dans la *Gazette d'Augsbourg* :

"*Jerusalem*, 30 juillet.— La construction de l'église protestante avance lentement, parce que les musulmans suscitent tous les obstacles imaginables aux ouvriers. Tout récemment un médecin anglais a été insulté par des soldats turcs. Le consul anglais à Beyrouth, instruit de ce fait, s'est hâté d'envoyer un officier supérieur pour exiger la réparation de cette offense. Le consul de France ayant arboré le drapeau français sur les murs de Jérusalem, la populace musulmane, irritée contre lui, a attaqué l'hôtel du consulat, et se serait portée aux plus scandaleux excès, si on ne lui avait livré le drapeau, qu'elle a aussitôt mis en pièces. Depuis ce moment, on a établi un poste devant l'hôtel du consulat de France pour protéger le consul."

OCÉANIE.

—Les anglais viennent de prendre, d'une manière positive, possession de la Nouvelle-Zélande. Un ordre du conseil, en date du 23 août, donne aux vaisseaux français privilège de commercer avec cet archipel. Un autre ordre, portant la même date, accorde aux vaisseaux haïtiens un privilège semblable pour toutes les possessions anglaises.

—M. W. Miller vient d'être nommé consul-général d'Angleterre aux îles Sandwich, des Amis, de la Société et autres de l'Océan-Pacifique.

PARLEMENT PROVINCIAL.

PROVINCE DU CANADA

CHAMBRE DU CONSEIL LÉGISLATIF,
Kingston, jeudi 28 septembre 1843.

Aujourd'hui à 2 heures P. M. Son Excellence le Gouverneur général s'est rendue à la Chambre du Conseil Législatif, dans la bâtisse du Parlement. Les Membres du Conseil Législatif étant assemblés, il plut à son excellence de requérir la présence des membres de l'assemblée législative, et ceux-ci étant présents. Son Excellence a ouvert la Troisième Session du parlement de la Province du Canada, par le discours du trône suivant :

*Honorables Messieurs du Conseil Législatif,
Et Messieurs de la Chambre d'Assemblée:—*

Je suis bien aise de vous rencontrer assemblés pour vous acquitter des hautes fonctions qui vous sont confiées. Diverses considérations d'importance m'ont empêché de vous réunir à une époque plus prochaine.

Depuis votre dernière session, la naissance d'une Princesse a répandu la joie au sein de l'empire, et nous avons lieu d'être reconnaissant pour la protection d'une divine providence dont notre gracieuse Souveraine a été l'objet, et dont la vie et la santé sont des bienfaits à ses sujets.

Dans le même intervalle, un événement affligeant est arrivé en Canada, par le décès de votre feu gouverneur, mon prédécesseur immédiat, dont le cœur était dévoué au bien être public. Un regret universel a fait honneur à sa mémoire dans toute l'étendue de la province ; et je ne puis m'abstenir de remarquer que sa veuve et sa famille éplorées, et ses restes mortels, en passant par le territoire voisin des Etats-Unis à leur place d'embarcation à New-York furent reçus avec les marques du respect le plus affectueux et cordial, qui indiquaient toute à la fois l'estime dans lequel il était tenu dans un pays où il avait été personnellement connu et une généreuse sympathie digne de la grande nation par laquelle elle fut témoignée.

L'acte de la Législature impériale qui facilite l'introduction du blé canadien et de la farine préparée au Canada, dans les ports du Royaume-Uni, sera je l'espère, pour cette province, un avantage précieux ; et c'est une preuve de plus du soin constant de Sa Majesté pour la prospérité de cette partie de son empire. Une copie de la dépêche du Secrétaire d'Etat de Sa Majesté, à ce sujet, vous sera soumise.

On vous soumettra des mesures pour l'amélioration du système de judicature dans le Bas-Canada, des institutions municipales, des lois relativement à l'éducation, et du système des jurés dans les deux divisions de la province unie, et des lois de cotisation dans le Haut-Canada, aussi bien que sur d'autres sujets importants : toutes lesquelles mesures engageront, j'en suis sûr votre sérieuse attention.

J'ai récemment fait un tour par la province tel que me le permettait l'exigence des affaires publiques, afin que je puisse prendre quelques connaissances des circonstances locales qui mériteraient attention.

J'ai eu beaucoup de satisfaction en voyant un beau pays, marchant évidemment vers l'amélioration : et j'ai partout été reçu avec des manifestations de loyauté envers notre gracieuse Souveraine, et avec bonté envers moi personnellement.

Ce m'a été très satisfaisant de contempler les grands ouvrages en progrès, que la province en conséquence du prêt prélevé en Angleterre sur la garantie du gouvernement impérial a pu entreprendre ou continuer. Ils sont calculés, je l'espère, pour étendre le commerce, pour développer les ressources de ce vaste pays et augmenter le revenu public ainsi que la richesse individuelle et générale.

Dans ces lieux où des ouvrages de cette nature sont en progrès, j'ai trouvé qu'il y régnait du contentement à la perspective qu'ils offraient. En d'autres lieux il se fait entendre un cri qui demande de meilleurs chemins pour transports des produits à des marchés convenables, un demande qui mérite bien considération, car c'est sur de telles communications que la prospérité du

pays doit en grande mesure dépendre. Nulle part a-t-on plus fortement manifesté cette anxiété que dans les Townships de l'Est du Bas-Canada, qui a vu population, presque entièrement agricole, ont, en conséquence des droits élevés imposés aux Etats-Unis sur leurs produits, perdu le marché auquel jusqu'alors ils avaient en recours, tandis que l'exemption dans notre pays de droits sur les productions analogues de nos voisins, les met en état, avec de grandes facilités de transport de vendre ces produits dans nos propres marchés à des prix moindres que ceux des cultivateurs des Townships de l'Est.

Des plaintes semblables sur les effets des droits prélevés au Etats-Unis sur nos produits, et des facilités accordées à l'introduction des leurs dans notre territoire, ont aussi été faites ailleurs. Les améliorations qui peuvent être faites à nos communications intérieures sont si manifestement désirables pour l'avantage de la population, que tout octroi de deniers consacrés à cet objet, qui s'alliera avec les moyens à notre disposition, doit être éminemment avantageux. Il est donc beaucoup à regretter que l'état des finances ne nous permette pas l'espérance immédiate de pouvoir correspondre aux souhaits de plusieurs districts gravement intéressés à cet égard.

Je ne puis m'abstenir de placer sous vos yeux, comme un sujet digne de considération, l'état des prisons dans quelques parties de la province. Le Pénitencier à Kingston est une institution qui fait beaucoup d'honneur au pays ; on a fait en d'autres lieux de grands frais pour l'érection de prisons, et quelques unes des autorités locales s'occupent maintenant à donner des logements convenables aux prisonniers ; mais en quelques endroits ils sont très défectueux. La justice que l'on doit même à des criminels, exige qu'ils ne soient pas assujettis à une punition plus grande que celle voulue par la sentence, et que la maladie ou la mort causées par l'air malsain et le défaut d'exercice ne soient ajoutées à l'emprisonnement. On doit aussi aux prisonniers dont les procès n'ont pas eu lieu, et qui pourraient être innocents, de ne pas les confiner dans la même cellule avec des criminels convaincus. Une classification et séparation des derniers sont aussi requises. La décence et la morale l'exigent aussi à l'égard des sexes ; et on ne doit pas renfermer ensemble les débiteurs et les criminels. Il est désirable de s'enquérir à quels égards les prisons du pays peuvent manquer d'économie convenable, et de porter remède aux défauts qui y existent.

L'établissement d'un asile pour les insensés se fait vivement sentir dans le Bas-Canada ; ceux qui sont affligés d'un dérangement mental, étant enfermés maintenant dans la prison commune, ou dans les institutions religieuses charitables, qui font tant d'honneur à cette partie de la province. Des mesures sont maintenant en progrès pour le local de l'asile qui existe maintenant dans le Haut-Canada, et pour compléter cette institution.

Messieurs de la Chambre d'Assemblée,

Les comptes du passé, et les estimés pour l'année courante vous seront soumis. Je suis peiné d'avoir à vous annoncer qu'il y a une diminution considérable dans le revenu, mais j'espère qu'elle ne vient que d'une cause temporaire et qu'elle sera suivie d'une plus grande augmentation. L'emprunt fait en Angleterre sous la garantie du gouvernement Impérial, a été obtenu à des conditions favorables.

L'acte de la Législature Impériale qui prescrit un nouveau tarif, à rendu nécessaire un changement qui correspondra aux lois des Douanes, et ce sujet sera soumis à votre considération. Je n'entretiens pas de doute que vous serez prêts d'accorder ce qui est nécessaire pour le service public, et en autant que cet objet peut être avancé, par une économie pratique et judicieuse vous pouvez compter sur ma coopération.

Messieurs du Conseil Législatif

Et Messieurs de la Chambre d'Assemblée,

Je ne vous retiendrai pas plus longtemps de vos devoirs ardens. La prospérité du Canada dépend du résultat de vos délibérations, sur les nombreuses et importantes questions qui vous seront soumises, et ce grand résultat je l'espère, sera l'objet de vos travaux. C'est le désir ardent du gouvernement de Sa Majesté : et ce sera le point de mire de mes efforts. J'espère humblement, que le Dieu tout puissant couronnera de succès nos efforts réunis.

V A R I E T É S.

UNE PLANTE CURIEUSE.—Vers la fin du 16^e siècle, on introduisit en France une petite plante annuelle, originaire de l'Inde ; on la cultive dans nos jardins sous le nom de Balsamine ; tout le monde connaît l'élégance de ces petits buissons fleuris et le riche effet qu'ils produisent dans nos parterres.

Il y a un an, M. Victor Pâquet signala l'existence en Angleterre de plusieurs autres espèces de balsamines, et raconta des faits curieux sur l'une d'elles. Nos horticulteurs, toujours avides de nouveautés, se sont mis à la recherche de la balsamine indiquée par M. Pâquet dans ses écrits horticoles.

Nous venons de la voir en fleur pour la première fois chez M. Moyana, propriétaire à Brunoy ; sa végétation est vraiment phénoménale ; la tige rezterre a 12 centimètres (4 pouces 3 lignes) de diamètre ; la hauteur totale de la plante est de 2½ mètres (7½ pieds), et la circonférence occupée par les branches de 8 mètres (24 pieds) ; sa tige se compose de treize articulateurs, à la première desquelles sortent quatre branches, et trois seulement aux douze autres ; elles sont régulièrement disposées en verticille, comme les couronnes d'un sapin, arbre dont cette plante a tout-à-fait le port.

Chaque branche se subdivise en élégant candélabre par des rameaux qui

Se terminent par une grosse panicule de fleurs rouges ou blanches ayant la forme d'un capuchon, et dont le nombre total est de plus de 1,500 produisant un effet magique lorsqu'au plus doux zéphir on les voit toutes pirouetter sur leur pédoncule immobile.

DÉFENSE DE DEUX ANGLAIS.—En août dernier, les assises d'Exeter ont eu à juger une cause entre deux anglais dont l'un réclamait la moitié d'une somme de 112 liv. st. (2,500 fr.) qu'ils avaient dépensée en commun dans une partie de plaisir qui avait duré un jour et deux nuits ! L'un des deux avait fait toute l'avance. Le récalcitrant a été condamné à payer.

UN MARI QUI A BATTU SA FEMME.—Colin, commissionnaire, a battu sa femme, et elle a traîné ce barbare sur le banc correctionnel. La voilà qui défile le long chapelet de ses griefs et l'énumération des bleus et des noirs dont il lui a tatoué le corps. "Des coups et pas de pain, dit-elle en terminant sa déposition, voilà les cadeaux que je recevais chaque jour de monsieur."

Le mari :—Madame, je ne peux pas vous en avoir donné autant que vous en méritez.

La femme :—Méritez ! moi, méritez !... Qu'est-ce que vous avez à dire sur ma conduite ?... Je vous mets au défi d'y trouver un seul cheveu à redire.

Le mari :—Un cheveu ! ah ! grand Dieu ! un cheveu !

La femme :—Et votre fille, noire petite Clara, que vous avez frappée comme un sourd.

Le mari :—Elle m'avait manqué.

La femme :—Ça n'est pas vrai. C'est parce vous vouliez qu'elle vous tire vos bottes, et qu'elle ne pouvait pas.

Le mari :—Elle y mettait de l'obstination.

La femme :—Taisez-vous !

Le mari :—Il ne s'agit plus de ça... Vous, madame, vous franchissez tous vos devoirs d'épouse.... L'épouse doit obéissance et respect à son mari... Je vous a-t-y permis de m'attaquer en justice ?

La femme :—Ah ben ! vous vous êtes assez permis de m'assommer pour que je me ne permette de me revenger devant la loi.

M. le président :—Quels motifs aviez-vous pour maltraiter votre femme ?

Le mari :—Plusieurs.

La femme :—Lesquels ?... parlez... osez parler !

Le mari :—J'ose dire que d'abord la soupe n'était jamais prête à l'heure.—

La femme :—C'est faux.—Le mari :—Et que, si la soupe n'était pas prête, c'est que madame allait perdre son temps à jacasser avec M. César, le porteur d'eau.—La femme :—C'est faux.

Plusieurs témoins sont entendus. L'un d'eux, interrogé par M. le président sur la question de savoir s'il a entendu dire du mal de la femme Colin, répond : J'ai entendu dire qu'elle avait mal à la tête.

Le tribunal condamne Colin à quinze jours de prison et aux dépens.

Colin :—Les dépens... ça me va ; j'ai l'argent sur moi. (Il met la main à la poche, fait sonner des pièces de 5 fr. et demande.) A quel que ça se paie, les dépens ?

M. le greffier :—Allez, on vous écrira.

Colin :—On m'écrira ?... C'est que je vais déménager. Faut pas croire que je vas rester avec madame, après qu'elle m'a fait condamner par la loi.

M. le greffier :—Retirez-vous. Ce n'est ici que l'on paie.

Colin :—Ça me va ! Salut, la compagnie. Salut, madame.

CONFITENS REA.—Voici devant la 6e chambre une prévenue que recommandent les meilleurs antécédens, à laquelle tout le monde s'intéresse, et qui semble avoir pris à tâche d'aggraver, dans une espèce de lutte avec les témoins qui lui sont favorables, la criminalité de la faute légère qui l'amène devant la justice.

Annette Lacroix est accusée d'avoir dérodé deux ou trois mauvais coupons de draps de lit, à l'hospice de Charenton, où elle était infirmière, et d'avoir détourné à son profit un morceau d'étoffe qui lui avait été confié pour faire un tablier.

La prévenue avoue ces deux faits et en témoigne tout son repentir.

M. le président.—Quant au premier fait, quel motif a pu vous pousser à le commettre ? Vous étiez fort bien à l'hospice de Charenton, vous y étiez bien placée et bien vue, et ces chiffons étaient sans aucune valeur.

La prévenue.—C'est vrai, Monsieur le président ; mais ce n'en est pas moins mal, je le reconnais.

M. le président.—N'avez-vous pas pu croire que ces chiffons, vu leur peu de valeur, vous étaient abandonnés ?

La prévenue.—Oh ! non, Monsieur, je savais bien faire mal, fort mal.

M. le président.—Nous avons sous les yeux une lettre de M. Palluy, directeur de l'hospice, qui fait de cette femme un éloge complet, qui vante sa douceur à près des malades, son zèle à remplir ses fonctions d'infirmière, sa probité même pendant le temps assez long où elle a été employée à l'hospice. Sa conduite en cette circonstance est vraiment inexplicable.

M. Anspach, avocat du roi.—S'il n'y avait que ce fait, nous n'insisterions pas.

Mme Alexandre, propriétaire du tablier dont il est question dans le deuxième chef de prévention, est appelée.

Le président.—La prévenue, chargée par vous de quelques ouvrages de

couture, a commis à votre préjudice un abus de confiance de peu d'importance ?

La prévenue.—Hélas ! oui.

Le témoin.—Mais pas du tout, s'il vous plaît. (Marques d'étonnement.) Je ne lui reproche rien. Elle m'a volée, dites-vous ? mais je le nie. Je ne l'accuse de rien du tout ; elle ne m'a jamais rien pris.

M. le président.—La connaissez-vous depuis longtemps ?

Le témoin.—Nous avons été longtemps voisines de carré, et je l'ai tous les jours connue sous les meilleurs rapports de conduite et de moralité.

M. le président.—L'avez-vous fait travailler ?

Le témoin.—Oui, Monsieur ; je lui ai souvent donné de petits ouvrages à confectionner, et elle s'est toujours acquittée avec zèle et probité de la tâche que je lui donnais.

M. le président.—En a-t-il été de même à l'égard d'un tablier pour lequel vous lui aviez remis de l'étoffe ?

Le témoin.—Absolument, Monsieur ; je lui ai remis l'étoffe, elle m'a remis le tablier.

La prévenue.—Eh bien ! non, madame, je ne vous ai pas tout rendu ?

Le témoin.—C'est un peu fort, cela. Il y en a qui mentent pour se faire trouver innocentes : en voilà une qui ment pour se faire trouver coupable ! Je suis pourtant bien sûre de n'avoir donné que ce qu'il fallait d'étoffe. A preuve que voici le tablier.

La prévenue.—J'en ai gardé, madame Alexandre, j'en ai gardé, je m'en repens bien, croyez-moi.

M. l'avocat du roi déclare s'en rapporter à la prudence du tribunal.

Le tribunal, attendu que les faits ne sont établis, renvoie Annette Lacroix de la plainte sans dépens, et ordonne sa mise en liberté. Ce jugement, si rempli d'indulgence et d'équité à la fois, est accueilli par la prévenue avec les signes de la plus profonde affliction. Elle verse des larmes abondantes et cache sa figure avec ses mains. Plusieurs personnes de l'extérieur le plus convenable et qui étaient venues à l'audience pour protester en sa faveur, s'approchent d'elle et lui adressent des consolations. Elle paraît rester fort longtemps sans vouloir croire qu'elle est acquittée et rendue à la liberté.

A LOUER.

UNE vaste maison à deux étages, avec dépendances, située dans la rue Ste. Catherine, près de l'ASILE DE LA PROVIDENCE. S'adresser à MAD. GAMELIN, directrice de la Providence.

LE second étage d'une maison située près de l'ÉVÊCHÉ, formant quatre appartemens et offrant toutes commodités aux personnes qui voudraient tenir une MAISON DE PENSION. Pour les conditions s'adresser à ce bureau.

PERDU.

UN PORTEFEUILLE renfermant quelque argent et qui paraît avoir été perdu depuis plusieurs mois a été déposé à l'ÉVÊCHÉ DE MONTRÉAL. La personne qui aurait droit à le réclamer pourra s'adresser à MESSIEUR H. HUDON, V. G.

EN VENTE A CE BUREAU,

LE PETIT ABREGE DE
DE

COEUR DE MARIÉ,
du Très-Saint et Immaculé

COEUR DE MARIÉ,

Etabli dans l'église cathédrale de Montréal, le 7 février 1841.

QUATRIÈME ÉDITION EN CANADA,

AVEC L'APPROBATION DE MGR. DE MONTRÉAL.

A VENDRE A CE BUREAU

PETIT ABREGE DE GÉOGRAPHIE, D'HISTOIRE DU CANADA suivi de quelques NOTIONS GRAMMATICALES pour faciliter aux enfans l'étude de la langue anglaise à l'usage des Ecoles du diocèse. 1ère édition. Prix, 15 sols.

CONDITIONS DE CE JOURNAL.

LES MÉLANGES se publient deux fois la semaine, le Mardi et le Vendredi. Le prix de l'abonnement, payable d'avance, est de QUATRE PIASTRES pour l'année, et CINQ PIASTRES par la poste. On ne reçoit point d'abonnement pour moins de six mois. Les abonnés qui veulent cesser de souscrire au Journal, doivent en donner avis un mois avant l'expiration de leur abonnement.

On s'abonne au bureau du Journal, rue St. Denis, à Montréal, et chez MM. FABRE et LEPROTON, libraires de cette ville.

Prix des annonces.—Six lignes et au dessous, 1re. insertion,	2s.	6d.
Chaque insertion subséquente,		7½d.
Dix lignes et au-dessous, 1re. insertion,	3s.	4d.
Chaque insertion subséquente,		10d.
Au-dessus de dix lignes, 1re. insertion par ligne,		4d.
Chaque insertion subséquente,		1d.